

-6-

ESTIMATION FINANCIÈRE DES TRAVAUX À RÉALISER

L'estimatif du programme de travaux de restauration-entretien s'élève à **cinq cent soixante huit mille quatre cent cinquante six euros toutes taxes comprises**.

Ce montant étant compris entre 160 000 et 1 900 000 €, ce projet est soumis au régime de la Déclaration au titre de la rubrique 6.1.0. du décret n° 93 743 du 29 mars 1993 pris en application des articles L 214-1 et suivants du Code de l'Environnement (art. 10 de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992).

Cet estimatif se compose de la façon suivante⁴⁷ :

Désignation des actions		Coût prévisionnel TTC
BV Huisne et Sarthe	Entretien et restauration CDCM	
	Plantation de ripisylve	140 919 €
	Aménagement des abreuvoirs et clôture des berges	206 775 €
	Réhabilitation hydrologique	31 291 €
	Gestion de la ripisylve et des encombres	54 532 €
	Entretien	22 518 €
	Communication	
	Actions de communication : plaquettes, bulletins	7 500 €
	Contrôle, suivi, évaluation	
	Suivi d' indicateurs/ Etude bilan du contrat	25 000 €
	Divers et imprévus	
	Frais de dossier : DIG, marché public...	3 720 €
	imprévus (5%)	28 584 €
	Les affluents de la Vilette	11 606 €
Total	532 445 €	

⁴⁷ Les montants ci-dessus diffèrent des montants indiqués sur la délibération (p 3) en raison de leur mise à jour.